Labouheyre infos

journal gratuit d'informations de la commune de Labouheyre - janvier 2014

ÉLECTIONS MUNICIPALES 23 & 30 MARS

Les nouveautés du scrutin 2014

La réforme électorale de 2013 apporte des modifications dans le déroulement des élections municipales de mars prochain. Labouheyre-infos présente les principaux changements et leur mode d'emploi, notamment avec un exemple de bulletin de vote.

Les électeurs ne pourront pas, en effet, modifier ces bulletins. Le choix se fera **sur la liste entière** et toute rature ou annotation entraînera la nullité du bulletin concerné. **Il n'y aura plus de panachage.**

PAGES 2 & 3

Les élèves de CM1 ont reçu leur dico



Comme un avant-goût de Noël : les 36 élèves de la classe de CM1 de Mme Bordes ont reçu un cadeau utile en novembre dernier : un dictionnaire de français. Cette dotation est assurée par la commune dans le cadre de sa politique éducative. La remise a été présidée par l'élue chargée de l'éducation de l'enfance et de la jeunesse en présence de l'enseignante, d'une représentante des parents d'élèves et de la principale du collège Félix Arnaudin.

Bonne année !

L'ensemble du conseil municipal vous adresse ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2014.

Animations périscolaires : le bon rythme



Après un premier trimestre « d'échauffement », l'organisation des temps d'animations périscolaires est bien en place à Labouheyre dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Quelques adaptations ont été adoptées en concertation avec le groupe de pilotage pour mieux répondre aux besoins des enfants, des familles et aux contraintes des partenaires de la communauté éducative.

PAGE 5

Des lots disponibles aux jardins familliaux

DERNIÈRE PAGE

Le programme culturel de 2014

DERNIÈRE PAGE



Labouheyre, *La qualité de la ville l'esprit village*

LE CHIFFRE…

2 694 habitants, la population légale…

C'est la population légale 2011 indiquée par l'INSEE et entrant en vigueur au 1er janvier 2014.

Il s'agit du chiffre officiel qui sert, par exemple, de référence pour savoir quel mode de scrutin appliquer. Il constitue également une base pour déterminer le nombre d'élus, les dotations financières des communes mais aussi le nombre… de pharmacies.

Depuis 2004, le recensement est annuel. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, une enquête exhaustive est menée tous les cinq ans. Un cinquième de ces communes sont enquêtées chaque année. Afin d'assurer une égalité républicaine de traitement des communes, l'année de référence retenue est celle du milieu du cycle (cette année : l'année 2011).

Contacter vos élus

Le maire et ses adjoints

Sur rendez-vous en s'inscrivant à l'accueil de la mairie.

Votre conseiller général

Jean-Louis Pédeuboy
Conseiller général des Landes
BP 48 40210 Labouheyre

Votre députée

Permanence en mairie.
Renseignements :
Florence Delaunay, députée
11 avenue Sadi Carnot
40000 Mont-de-Marsan
05 58 85 20 55

QUESTIONS SUR… le nouveau mode de scrutin

La réforme des modes d'élections entraîne des modifications dans la façon d'élire les conseillers municipaux et les conseillers à la communauté de communes qui s'appelleront désormais les conseillers communautaires. Ces élections auront lieu les 23 et 30 mars prochains.

Les enjeux de la réforme

Quels sont les principaux objectifs de la réforme électorale ?

La loi du 17 mai 2013 a modifié les modalités des scrutins municipaux, intercommunaux et départementaux. Elle vise à favoriser l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats locaux et à renforcer la légitimité démocratique de l'intercommunalité.

Elle introduit le **scrutin de liste** jusqu'ici réservé aux communes de plus de 3 500 habitants à celles ayant plus de 1 000 habitants. **Labouheyre, avec sa population « légale » de 2 694 habitants est concernée par cette modification.**

Quelles conséquences pour les scrutins de mars prochain ?

La constitution et la présentation des listes s'en trouvent modifiées. D'abord, toutes les listes devront alterner des candidats féminins et masculins.

Ensuite, les électeurs voteront en même temps pour désigner leurs conseillers municipaux et les représentants de leur commune à la communauté de communes. Les candidats figureront sur le même bulletin de vote (voir page suivante) et il n'y aura pas de modification ou « panachage » possible. Ils devront choisir une liste entière.

De plus, les candidatures doivent obligatoirement être déposées. Inutile, pour un électeur, d'improviser en indiquant le nom d'une personne ne figurant pas sur les bulletins. Ce choix sera considéré comme nul.

Quelles sont les nouvelles modalités de cette élection ?

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, les conseillers municipaux seront élus au scrutin proportionnel de liste à deux tours avec prime majoritaire accordée à la liste arrivée en tête (voir détails ci-après).

Les listes doivent être complètes, sans modification de l'ordre de présentation.

Comment sont répartis les sièges à l'issue du vote ?

Au premier tour, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés (50% des voix plus une) reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir.

Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés en fonction du nombre de suffrage obtenus.

Lors de l'éventuel second tour, seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10% des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir. Elles peuvent connaître des modifications, notamment par fusion avec d'autres listes pouvant se maintenir ou fusionner. En effet, les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés peuvent fusionner avec une liste ayant obtenu plus de 10%. La répartition des sièges se fait alors comme lors du premier tour.

Plus d'info sur : http://service-public.fr

> Élection du maire et des adjoints

Le mandat de conseiller municipal est de six ans. Après son élection, le conseil municipal se réunit dans les plus brefs délais. Il élit en son sein le maire et ses adjoints. Le maire et les adjoints constituent la municipalité.

> Élections à la communauté de communes

Les conseillers communautaires qui représentent la ville à la communauté de communes seront élus en même temps que les conseillers municipaux également pour six ans.

Lors de la première réunion du conseil communautaire, ils éliront en leur sein un président.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, l'élection des conseillers communautaires se déroule dans le cadre des élections municipales au scrutin proportionnel de liste à deux tours (sans aucune modification possible de la liste). Les candidats figurent sur le même bulletin de vote que les candidats à l'élection municipale (voir page suivante).

> Élections cantonales reportées à 2015

Contrairement au scrutin de 2008, les élections cantonales ne se dérouleront pas en même temps que les municipales mais en 2015. Elles font également l'objet d'une réforme avec un changement d'appellation (les conseillers généraux s'appelleront conseillers départementaux et siègeront au conseil départemental) et une réduction du nombre d'élus.

Élections européennes le 25 mai

Après les municipales, vous pouvez garder votre carte d'électeur à portée de main…

Les prochaines élections européennes auront lieu le 25 mai 2014. Du 22 au 25 mai, 500 millions d'Européens seront appelés à choisir les 751 représentants qui siègeront au Parlement européen pour les cinq prochaines années.

Bulletin de vote, mode d'emploi

Le scrutin de liste permettra de désigner les conseillers municipaux et les conseillers communautaires. Aucune modification n'est possible sur les bulletins de vote. Toute rature ou mention entraînera la nullité du bulletin concerné.

Les candidats au conseil municipal

La liste des candidats au conseil municipal doit comporter autant de noms que de sièges à pourvoir. Dans l'exemple ci-contre, la liste doit être composée de 23 candidats, soit 23 noms. Il s'agit du nombre de conseillers municipaux à élire pour les communes dont la population est située entre 2500 et 3 499 habitants (comme à Labouheyre). La liste doit être paritaire. Elle est donc composée alternativement d'un candidat de chaque sexe (voir exemple ci-contre).

Élections municipales - Mars 2014

Titre de la liste

Liste des candidats au conseil municipal

1. Pierre
2. Henriette
3. Philippe
4. Jeanne
5. Olivier
6. Anne
7. Frédéric
8. Émilie
9. Arthur
10. Fabienne
11. Fabrice
12. Marianne
13. Marc
14. Évelyne
15. Antoine
16. Anita
17. Guy
18. Denise
19. Albert
20. Aline
21. Robert
22. Ernestine
23. Richard

Liste des candidats au conseil communautaire

1. Pierre
2. Henriette
3. Philippe
4. Anne
5. Arthur
6. Fabienne
7. Fabrice
8. Marianne

Exemple de présentation de bulletin de vote pour les élections de mars prochain.

Dans l'exemple ci-dessus, la liste des candidats au conseil communautaire doit donc comporter 8 noms.

Tous les candidats aux sièges de conseillers communautaires doivent figurer au sein des trois premiers cinquièmes de la liste des candidats au conseil municipal. Pour Labouheyre, le dernier candidat possible au siège de conseiller communautaire ne peut pas se situer au-delà du 13e rang de la liste pour le conseil municipal.

Les candidats au conseil communautaire

Les candidats aux sièges de conseillers communautaires doivent nécessairement être issus de la liste des conseillers municipaux.

Le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à pourvoir, augmenté d'un candidat supplémentaire si ce nombre est inférieur à cinq et de deux s'il est supérieur à cinq (le cas de Labouheyre).

Nouveautés à retenir…

> Présentation obligatoire d'une pièce d'identité pour voter.
> Interdiction du panachage : vote sur liste entière.
> Élection des conseillers communautaires.
> Impossibilité de voter pour une personne non-candidate.
La déclaration de candidature est obligatoire.

Quelle pièce d'identité présenter ?

Pour voter, vous devez présenter :
- soit votre carte d'électeur et une pièce d'identité,
- soit une pièce d'identité seulement (voir la liste ci-dessous).

Pour participer à une élection, vous devez vous présenter au bureau de vote indiqué sur votre carte électorale.

Pour prouver votre identité au moment de voter, vous pouvez présenter l'un des documents suivants : carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte vitale avec photo, carte de famille nombreuse avec photo délivrée par la SNCF, permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État, livret de circulation délivré par le préfet, carte du combattant de couleur chamois ou tricolore, carte d'identité ou carte de circulation avec photo délivrée par les autorités militaires, carte d'identité de fonctionnaire de l'État, de parlementaire ou d'élu local avec photo, carte d'invalidité civile ou militaire avec photo, récépissé valant justification de l'identité délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire.



Une pièce d'identité est désormais indispensable pour pouvoir voter…

Attention : à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, ces documents doivent être en cours de validité.

INFO-PRATIQUE

Les électeurs inscrits sur les listes électorales

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire. Cette inscription pouvait s'effectuer en mairie jusqu'au 31 décembre dernier.

Du nouveau pour le vote par procuration

Il sera possible de préparer sur internet les demandes de vote par procuration.

Les procurations pourront désormais être établies :

- Soit comme avant, sur le formulaire cartonné disponible dans les tribunaux, commissariats, gendarmeries ou consulats.

- Soit sur un formulaire disponible en ligne sur http://service-public.fr.

Ce formulaire doit être rempli sur l'ordinateur par le mandant et imprimé en deux feuilles distinctes et non en recto/verso. Puis, l'électeur devra se rendre auprès des autorités chargées d'établir les procurations. Une fois datée, signée par le mandant, visée par l'autorité habilitée puis revêtue de son cachet, la partie « Vote par procuration » sera détachée puis adressée au maire de la commune par ladite autorité.

Dans les deux cas, l'électeur devra toujours se rendre auprès d'une autorité habilitée afin d'attester de son identité et de sa volonté de voter par procuration.

Connaître nos rues

Rue Francis Planté



Francis Planté, bien que souvent mis à l'honneur dans les Landes, est né à Orthez dans les Pyrénées-Atlantiques le 2 mars 1839.
Il faut dire qu'il s'installa à Saint-Avit, non loin de Mont-de-Marsan en achetant un domaine en 1880. Principal propriétaire terrien de la commune, il en fut même le maire. Mais c'est surtout pour son activité artistique que sa notoriété est parvenue jusqu'à nos jours. Il commença ses études musicales à l'âge de quatre ans à Paris où il avait suivi son père. Il eut même comme professeur, Mme de Saint-Aubert qui avait été elle-même une élève de Franz Liszt. Il obtint au cours de son éducation musicale plusieurs prix et il fut l'un des tout premiers musiciens a avoir été enregistré. Le célèbre pianiste virtuose Arthur Rubinstein évoque avec respect dans « Mes longues années » la fougue du jeu de Francis Planté. Précisons que Planté est le seul pianiste dont on possède des enregistrements à avoir eu l'occasion de voir et d'entendre jouer Frédéric Chopin.
La rue Francis Planté contourne la cité Galleben à partir de la route de l'Union. À noter que Labouheyre compte aussi une impasse Francis Planté qui donne sur la rue Bernard-René et Madeleine Ferran.

La cité Pierre Franc sans pylônes

Fin 2013, les pylônes de la cité Pierre Franc ont été enlevés et les réseaux ont ainsi pu être enfouis. L'opération vise à moderniser l'éclairage public et a sécuriser les réseaux d'électricité et de téléphonie.
Ce chantier spectaculaire constituait une première étape dans la remise à niveau du quartier Pierre Franc. Une nouvelle tranche de travaux sera engagée au printemps prochain.



Le démontage des pylônes a mobilisé des moyens techniques spectaculaires.

Les fossés nettoyés par la REAL



Dans le cadre de ses missions qui vont au-delà de l'eau et de l'assainissement, la REAL (Régie des eaux et de l'assainissement de Labouheyre) a mis en place un programme pluriannuel d'entretien des fossés communaux. Courant décembre, de nombreux habitants ont pu voir l'engin qui est intervenu sur plusieurs secteurs de la commune : route de Lindor, route de Commensacq (du croisement de la rue des Magnolias à celui de la rue Marc Mougnères), rue des Écureuils, au quartier de Grande Lande (rue des Cigales, rue des Mésanges, rue des Rossignols, rue du Docteur Morisson, rue des Grillons, rue du 8 mai 1945 et rue du Lieutenant Gaitte), rue de Gouveia.
Cette opération, inscrite dans un programme d'intervention pluriannuel, sera renouvelée sur l'ensemble des fossés communaux.

Prêts pour le ball-trap



Un équipement permettant la pratique du ball-trap a été créé à Tuquette près du nouveau plan d'eau dans le secteur réhabilité dans le cadre du chantier de l'autoroute. La gestion de cette installation a été confiée par la commune à l'association de chasse (ACCA). Des activités y sont prévues pour l'été prochain.

Chantier lancé pour la Maison des services publics

Le chantier de la Maison des services publics a démarré en décembre dernier et devrait permettre une ouverture à la rentrée prochaine. L'opération a connu un peu de retard en raison de lots infructueux dans le marché qui a obligé la commune à relancer une partie de la consultation. Le nouveau bâtiment communal aura vocation à rassembler les permanences des services publics partenaires.

Ravalement de façades en centre ville : ça continue

L'opération destinée à apporter des aides techniques et financières aux propriétaires souhaitant ravaler la façade de leur bâtiment en centre ville se poursuit (voir notre édition de juin 2013). Cette action, menée par la commune, vise à soutenir les travaux d'amélioration des constructions privées en cœur de ville afin d'assurer une cohérence avec les aménagements urbains réalisés ces dernières années.
Le périmètre concerné et les conditions d'obtention de ces aides peuvent être consultées en mairie.

Les activités périscolaires ont trouvé le bon rythme

Après la première période de lancement de la réforme des rythmes scolaires, les bilans menés par les services de la mairie avec les intervenants et le groupe de pilotage ont permis quelques aménagements dans l'organisation de ces temps d'activités périscolaires.
Objectif : mieux adapter le dispositif aux besoins des enfants tout en tenant compte des souhaits et des contraintes de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.
Il est apparu souhaitable, d'abord, de fonctionner par périodes (de vacances à vacances) et non simplement par trimestre comme au départ. Les ateliers sont choisis par les enfants pour les classes de CP au CM2. Concernant la maternelle, chaque Atsem assurera l'animation des divers ateliers auprès du même groupe sur l'ensemble de la semaine afin de donner plus de temps aux petits pour prendre leurs repères.
Suite à ces adaptations, les parents ont reçu en décembre une demande d'inscription jusqu'en juin à ces temps d'activités.
La nouvelle organisation a démarré en effet au retour des vacances de Noël le 6 janvier.


Les temps d'activités périscolaires proposent des activités multiples à l'ensemble des enfants des écoles.

Séjour à la neige des 11-17 ans

Le service éducation-enfance-jeunesse propose un séjour au ski durant les vacances d'hiver du 22 au 28 février 2014 pour les jeunes de 11 à 17 ans. Il se déroulera au centre de vacances de Pont de Camps sur la station de ski d'Artouste. .
Durant 7 jours, ils pourront découvrir la joie du ski ou du snow (pour les +12 ans) et apprécier les paysages de montagnes pyrénéennes.
Le coût de ce séjour varie de 50 € à 335 € selon le quotient familial (renseignements en mairie).

Un bus communal pour transporter les enfants et les jeunes



Afin de faire face aux besoins de transports, en particulier des enfants et des jeunes, la commune a fait l'acquisition d'un bus.
Principalement destiné au ramassage scolaire, il pourra être utilisé également à l'occasion des sorties organisées par le service éducation-enfance jeunesse.
Il a été mis en service à la rentrée scolaire du 6 janvier.

Nouveaux panneaux à proximité des écoles



Dans le cadre du Plan local d'actions pour la sécurité routière, six nouveaux panneaux de signalisation ont été installés par la commune aux abords des écoles, de l'espace jeunes et du city-stade. Ces équipements visent à renforcer la sécurité des enfants et plus globalement des piétons en alertant les conducteurs des véhicules circulant dans ces secteurs.

Souvenir des vacances d'automne à l'accueil de loisirs



Les vacances d'automne se sont déroulées à l'accueil de loisirs sous le signe de l'image avec l'intervention de Pascal Delavergne, photographe professionnel. Au-delà de la découverte du métier, les enfants ont appris à comprendre et composer une image. L'exposition organisée à la maison Félix Arnaudin en décembre a témoigné de la réussite de l'atelier.
Bien d'autres activités ont occupé les jeunes, notamment la fête d'halloween à laquelle ont participé quelques commerçants de la ville. Le foyer des jeunes n'a pas manqué également le rendez-vous avec en plus une soirée de frayeurs très réussie…

Renouvellement de personnel à la mairie



Ils viennent d'intégrer les services de la commune…

Plusieurs nouveaux agents ont été recrutés ces derniers mois pour occuper des postes devenus vacants ou pour renforcer les services, en particulier l'éducation-enfance-jeunesse.

■ **Franck Eloidin**, 39 ans, brigadier-chef principal est arrivé au service police-sécurité le 1er novembre 2013.
Avant d'arriver à Labouheyre, il a été policier municipal pendant 13 ans à Saint-Germain-les-Corbeil dans l'Essonne.

■ **Olivier Etchart**, 29 ans, occupe un poste d'adjoint d'animation depuis le 1er janvier au service éducation-enfance-jeunesse. Ce Bouheyrot, impliqué dans le tissu associatif de Labouheyre, travaille régulièrement depuis 2009 en tant que contractuel saisonnier ou occasionnel au sein de l'équipe éducation-enfance-jeunesse.

■ **Johanne Baly**, 22 ans, travaille aux services techniques-cadre de vie en tant qu'adjoint technique depuis le 1er janvier. Elle est titulaire d'un Bac Pro aménagements paysagers obtenu au lycée d'Œyreluy où elle réside pour l'instant.

■ **Estelle Randriambao**, jeune Bouheyrotte de 19 ans, a intégré le service éducation-enfance-jeunesse, en qualité d'agent d'animation enfance-jeunesse, pour une durée de 3 ans dans le cadre d'un contrat « emploi d'avenir ».

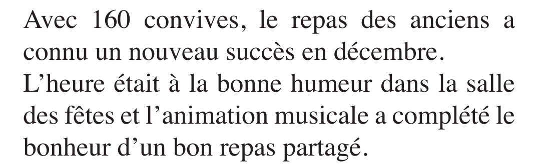
L'album du repas des aînés…













Avec 160 convives, le repas des anciens a connu un nouveau succès en décembre.
L'heure était à la bonne humeur dans la salle des fêtes et l'animation musicale a complété le bonheur d'un bon repas partagé.

À cette occasion, le maire a rendu hommage à Claudine Gilles et Martine Gallois pour le service rendu au CCAS pendant toutes ces années.

Fuites d'eau, canalisations bouchées… Attention aux contrats « d'assistance » sans intérêt

Plusieurs habitants de la commune ont attiré l'attention de la mairie sur des courriers qu'ils avaient reçus proposant des contrats « d'assistance » pour divers risques liés au service de l'eau ou de l'assainissement. Ces propositions censées vous couvrir contre des « fuites d'eau » ou des « canalisations bouchées » n'ont aucun lien avec la Régie des Eaux et de l'Assainissement de Labouheyre. Il s'agit d'actions commerciales de sociétés privées visant à développer un chiffre d'affaires dans le secteur des assurances.
Chacun est libre de répondre à ces offres, mais la plus grande prudence est recommandée face à des propositions dont l'intérêt est loin d'être garanti.

Lotissement « Les Vignottes II » : 9 lots en préparation

Un nouveau lotissement communal est en préparation, « Les Vignottes II ». Le marché de travaux sera lancé prochainement.
Les neuf lots devraient être disponibles à la vente vers la fin de l'année. Le prix des lots sera fixé par le conseil municipal. Pour tout renseignement, il faut s'adresser au service urbanisme de la mairie.

Des vœux 2014 très suivis



La traditionnelle cérémonie des vœux de la commune à tous les habitants a connu une forte affluence cette année le 3 janvier dernier à la salle des fêtes. De nombreux Bouheyrots ont peut-être voulu participer à ce moment de partage citoyen avant les élections municipales de mars prochain. D'autant qu'il s'est déroulé en présence du ministre chargé des relations avec le Parlement, Alain Vidalies.

Le maire n'a pas manqué de remercier le conseil municipal pour le travail accompli et le personnel communal pour son implication. Il a également adressé des remerciements aux associations et aux nombreux bénévoles qui les animent ainsi qu'aux commerçants et aux entreprises, tous mobilisés pour la qualité de la vie dans notre ville.

Les nouveaux habitants accueillis



Près d'une soixantaine de personnes ont participé à la réunion d'accueil des nouveaux habitants organisée par la mairie en novembre dernier. L'occasion pour les Bouheyrots de fraîche date de recueillir nombre d'informations sur la commune et son environnement ainsi que sur les services apportés par la ville.
Les participants se sont retrouvés à l'issue de la réunion pour un moment convivial autour d'un pot amical avant de profiter du spectacle auquel la mairie les avait invités dans le cadre de la saison culturelle.

CRÉATION OU REPRISE D'ACTIVITÉ

CROHIN AMAURY
Aménagements intérieurs et extérieurs
104 rue François Mitterrand
Mobile : 06 47 43 63 59
✉ Courriel : crohinamaury@orange.fr
Horaires : lundi au samedi de 8 h à 20 h.

SARLU KANG ZHUANG
Restaurant asiatique
Plats à emporter
Cuisine chinoise et thaïlandaise.
M. Jin
36 rue de la Poste
Fixe : 05 58 08 11 43
Horaires : tous les jours de 12 h à 14 h 30 et 19 h à 22 h..

MS-MASSAGE
Massage bien être centre Edonis / Spa Sauna (masseuse diplômée).
Sophie Morales
391 rue du Docteur Morisson
Fixe : 05 58 05 98 77
Mobile : 07 81 96 26 00
✉ Courriel : ms-massage@orange.fr
Internet : www.ms-massage.net
Horaires : lundi au samedi de 10 h à 19 h.

NOUVELLES ASSOCIATIONS

SAVATE BOXE FRANÇAISE BOUHEYROTS (S2BF)
Activité : pratique de la savate boxe française pour compétition ou loisirs
Yannick Langlois Le Roy
Gymnase intercommunal
Portable : 06 28 41 03 46
✉ Courriel : synie40210@hotmail.fr
Horaires : lundi de 18 h 30 à 20 h.

> Toutes les adresses indiquées sont situées dans la commune (40210 Labouheyre)

❑ RAPPEL - Les responsables de nouvelles activités ou de nouvelles associations peuvent prendre contact avec la mairie (05 58 04 45 04) pour la publication de leurs coordonnées dans le journal de la commune.

Labouheyre-infos - journal gratuit d'informations pour les Bouheyrots - Édité par la commune de Labouheyre - Dépôt légal à parution - ISSN 1141 - 488X. **Editeur :** Mairie - service information BP 46 40210 Labouheyre - Tél. 05 58 04 45 08 - courriel : mairie@labouheyre.fr. **Directeur de la publication :** Jean-Louis Pédeuboy, maire de Labouheyre. **Comité de rédaction :** Michel Gonzalez, Antoine Huici, Claudine Gilles, Marie-Claire Comte, Jean-Pierre Téchené, Olivier Dubrous. **Photos :** mairie, Georges Durand.
Responsable de la rédaction : Hervé Baccou. **Conception, rédaction, fabrication :** Socrate communication 26 avenue Gustave Eiffel 33695 - Mérignac cedex - Tél. 05 56 51 32 86 - socratecommunication@gmail.com

Photographie
Landscape, échappées landaises

La Maison départementale de la photographie accueillera pour la saison 2014 trois photographes et un graphiste pour combiner leurs visions de notre territoire.
Ils effectueront plusieurs séjours à Labouheyre dans le cadre de ce projet et iront à la rencontre des habitants. Des rendez-vous seront organisés en particulier avec les écoliers de la ville. Des expositions des travaux réalisés seront proposées au public durant la prochaine saison estivale.

À NOTER

Le programme culturel 2014

VENDREDI 7 FÉVRIER *20h30, salle de cinéma*
« Les Bulles »
La Compagnie de la moisson propose une croustillante galerie de portraits au vitriol. Jouant avec nos sentiments, l'auteur nous fait rire, pleurer… parcourir l'âme humaine.

MERCREDI 19 MARS *15h30, salle de cinéma*
Festival Chantons sous les pins
Ce festival se déroule dans une vingtaine de communes landaises et propose une sélection originale d'artistes et nouveaux talents d'auteurs, compositeurs, interprètes.

VENDREDI 16 MAI *21h, salle de cinéma*
« Tous mes chats noirs »
Mathilde Maumont offre le plaisir de chanter, du partage avec le public qui est invité à reprendre des refrains (à plusieurs voix !)…

SAMEDI 21 JUIN *19h, place de la mairie*
Fête de la musique
Groupes locaux
Tremplin musical de labouheyre

SAMEDI 5 ET DIMANCHE 6 JUILLET
place de la mairie
6e festival de dessins de presse et d'humour
Moine, Lerouge, Mric, Goulesque, Biz, Jiho, Lasserpe…

VENDREDI 24 OCTOBRE *20h30, lieu à préciser*
« Roland »
Théâtre du figuier. Un spectacle visuel, tout public, où le quotidien côtoie le magique et où la poésie s'exprime avec une certaine économie de paroles…

VENDREDI 21 NOVEMBRE *20h30, lieu à préciser*
« Chansons d'ici, chansons d'ailleurs »
Chansons à texte avec « Patrice Caumon » et « Demain la veille »

VENDREDI 12 DÉCEMBRE *20h30, lieu à préciser*
« L'enfant qui voulait être Petit Prince »
Théâtre Job. L'histoire originale d'un petit garçon venu d'un lointain pays… dont les aventures ne sont pas sans rappeler celles d'un autre enfant.

Plus d'infos sur : www.labouheyre.fr

LES JARDINIERS DE LA VILLE VOUS CONSEILLENT…

L'hiver est arrivé, le froid s'est installé, vous pouvez protéger les alliés de votre jardin….

Les oiseaux…
Afin de garder les oiseaux dans le jardin durant cette période difficile, il est nécessaire de les choyer. Ils seront vos meilleurs atouts pour un jardin sain toute l'année, en mangeant les insectes sur les arbres et les arbustes ainsi que pour les massifs de fleurs.
Malheureusement, durant l'hiver, les insectes se font rares, il va donc falloir pallier ce manque de nourriture naturelle. Ils se nourrissent de graines d'oléagineuses comme le tournesol et de cacahuètes, mais aussi de miettes de pain, de gâteaux, ou de gras de jambon, de graines de céréales comme le blé, le maïs et le millet.
Si vous voulez vous assurez leur compagnie, n'hésitez pas à mettre en place un nichoir.
Ainsi, en leur fournissant à manger et de quoi se loger vous aurez plus de chance de maintenir une faune utile à votre jardin.

Les insectes…
Ces petites bêtes sont indispensables pour polliniser vos fleurs. Mais l'hiver, il faut qu'ils puissent se loger aussi à l'abri des intempéries pour survivre et



embellir votre jardin et contribuer à faire fructifier votre potager.
Il est simple et peu coûteux de fabriquer un hôtel à insectes (comme ci-dessus au rond-point de la plage).
Vous pourrez le situer près du potager ou dans un massif de fleurs directement, l'ouverture plein sud, dos au vent dominant qui vient de l'ouest.
Vous penserez au nichoir pour les insectes pollinisateurs avec des bûches percées de petits trous, un mélange de glaise et de paillis, des tiges creuses (roseaux, bambou…) ou des tiges à moelle (ronce, sureau…). bénéfique pour les abeilles et les guêpes solitaires.
Une boîte avec ouverture et « planche d'envol » offrira un abri aux bourdons. Une boîte avec des fentes remplie de paille pourra servir de refuge aux chrysopes dont les larves se nourrissent de pucerons, cochenilles et aleurode…



Les hérissons…
Le hérisson est un « insecticide naturel ». Veillez donc à le maintenir dans votre jardin. Il n'est pas très exigeant… Une simple caisse retournée, recouverte de feuille avec une entrée lui suffira. Mais l'emplacement de l'abri est important : un endroit calme, à l'abri du vent, du soleil, du froid et de la pluie. L'entrée devra se faire au sud-est : soit il se modèlera l'intérieur seul, soit vous pouvez lui aménager avec de la paille et/ou de la mousse. En lui fournissant le nécessaire, il s'installera tout seul.
N'oubliez pas que cet animal est avant tout nocturne. Ne vous étonnez pas de ne le croiser que rarement.
Enfin, sachez que le hérisson est une espèce protégée, ne le capturez pas !

Des lots disponibles aux jardins familiaux
Quelques lots sont disponibles aux jardins familiaux du Barrail. Les personnes intéressées peuvent faire la demande auprès des services de la mairie. Rappelons que les candidats doivent habiter la commune (une seule demande par famille est possible). La location donne lieu à l'établissement d'un bail et le coût est actuellement de 0,25 euro le mètre carré par an. À titre d'exemple, les lots disponibles offrent une surface de 200 à 279 mètres carrés, soit un coût annuel de 50 à 69,88 euros.